

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements...
Les autres Départements et l'étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix... A Tourcoing... A Valenciennes...
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principales Messageries.

LE MONOPOLE DU PÉTROLE

Sur la proposition de M. Coutant, la Chambre a introduit samedi dans la loi des finances une disposition ainsi conçue : « Le gouvernement est invité à présenter dans le plus bref délai un projet de loi ayant pour but de donner à l'Etat le monopole du raffinage des pétroles. » M. le Ministre des finances a déclaré qu'il ne s'opposait pas au vote de la motion, si elle venait seulement à s'ajouter à l'article de la loi qui avait présenté lui-même au lieu de le remplacer, en un mot si c'était une addition et non pas un amendement. Le vote n'en est pas moins très regrettable, et les socialistes sont en droit d'en être fâchés comme il l'ont fait dimanche matin.

On avait exprimé la crainte que la taxe à établir sur les pétroles (1 fr. 25 par 100 kilogrammes) par hectolitre, n'augmentât d'un manière sensible le prix de ce produit, dont la consommation intéresse particulièrement les ménages ouvriers. Ce n'était pas une taxe démocratique. La Chambre a partagé cette inquiétude, et c'est pour la dispenser que M. Coutant a déposé sa proposition.

La *Petite République* explique fort bien qu'on a voulu armer le gouvernement contre les raffineurs de pétrole, pour le cas où ils seraient tentés de rejeter sur le consommateur en totalité ou en partie le poids de cette taxe nouvelle ; on les menacerait du monopole, et par ce procédé très simple, on les obligerait à maintenir les prix actuels. Voilà donc le gouvernement maître d'influer sur les prix et d'en fixer le maximum, grâce à l'instrument d'intimidation dont la Chambre lui a confié le maniement. Il y a là un précédent très fâcheux, dont le principe peut être appliqué à beaucoup d'autres produits que le pétrole.

Cette expérience dit la *Petite République*, prouvera à la Chambre et au pays tout entier que le seul moyen d'éviter les impôts nouveaux, sans pour cela manquer aux obligations de la République envers l'Etat et envers la démocratie, est de restituer à la collectivité les industries monopolisées par les Syndicats capitalistes.

Au prétendu monopole des capitalistes, on oppose celui de l'Etat qui, par un miracle d'homéopathie, s'est présenté comme un remède à tous les maux économiques. Il y a lieu d'être surpris que M. Rouvier se soit si facilement prêté à la fantaisie de M. Coutant. Peut-être avait-il cru qu'une démonstration de plus ou de moins n'avait pas beaucoup d'importance de la part de la Chambre et que son consentement tout platonique empêcherait une discussion longue et inutile ; mais c'est ainsi qu'on amorce des questions dangereuses et qu'on habitude peu à peu les esprits à des solutions qui ne sont pas moines.

INFORMATIONS

LA PROPAGANDE ANTIMILITARISTE
Paris, 1er mars. — Après les manuels du soldat répandus à profusion dans les casernes, que la Fédération des syndicats de la Seine fait distribuer à domicile, un opuscule baptisé *Le soldat et le peuple* qui contient les exhortations les plus violentes contre l'armée et la discipline militaire, a été expédié, à l'occasion du tirage au sort, à tous les conscrits de France.

LE MOUVEMENT DES CAISSES D'ÉPARGNE
Le *Journal officiel* publie les opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires, du 21 au 28 février 1903 :

Dépôts de fonds..... 7.510.522 »
Retraits de fonds..... 4.809.053 96

Excédents de dépôts..... 2.701.468 04
Excédents de retraits au 1er janvier au 28 février 1903 : 21.142.112 fr. 21.

LA FRANCE AGRICOLE EN ITALIE
L'Institut agricole de Beauvais organise cette année à l'occasion du Congrès International d'Agriculture à Rome, un voyage en Italie, sous la double présidence de S. G. Monseigneur Douais, évêque de Beauvais et de M. Blandin, vice-président de la Société des Agriculteurs de France.

Ce voyage dont l'exécution matérielle est confiée à l'Association des Voyages Pratiques, aura lieu dans d'excellentes conditions de confort. Il permettra la visite de l'Italie classique et des visites agricoles très intéressantes. Le groupe sera particulièrement reçu par le Saint-Père.

d'armes ont reçu hier un avis leur annonçant qu'ils ne seraient plus employés par cet établissement à partir du 1er avril prochain. Parmi les réservistes se trouvent deux cents commissionnés et environ cent cinquante ouvriers ordinaires. Des démarches vont être faites auprès du Ministre de la Guerre, en faveur des ouvriers congédiés. Une réunion aura lieu mercredi au Grand-Théâtre.

LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DU CAREME A NOTRE-DAME DE PARIS
Paris, 1er mars. — A Notre-Dame, cet après-midi a été donnée, — sous la présidence de M. le Cardinal, la première des conférences du Carême, devant un nombreux auditoire. Le R. P. Janvier, qui succède au Père Etourneau, et qui, pour la première fois occupait la chaire de Notre-Dame, a traité le sujet suivant : « L'existence d'une fin dernière de la vie de l'homme. »

Un office solennel a été donné à l'issue des conférences à l'occasion du jubilé pontifical de Léon XIII et de l'anniversaire de Mgr Richelieu. Le prêtre, qui entre dans sa quatre-vingt-cinquième année, est le doyen de l'épiscopat français. En l'absence du cardinal retenu par son état de santé la cérémonie a été présidée par Son Excellence Mgr Lorenzelli, nonce apostolique, qui a donné la bénédiction du Saint-Sacrement.

LE PROCÈS DU BON PASTEUR
Nancy, 1er mars. — Le Cour d'appel a prononcé son arrêt dans l'affaire de Mlle Lecoq contre la congrégation du Bon Pasteur. La congrégation du Bon Pasteur est condamnée à 10.000 francs de dommages-intérêts et à tous les frais.

Par de nombreux attendus, la Cour décide que Mlle Lecoq a fait la preuve de tous les faits articulés par elle, sauf sur les conditions de sa rentrée, en juillet 1897.

LES GREVES AUX PAYS-BAS
La Haye, 1er mars. — On est toujours sous la menace de la grève générale des employés et ouvriers des chemins de fer. Les instructions secrètes, envoyées aux chefs de gare, ayant été dévoilées, un nouveau pli secret a été expédié dans toutes les gares, en vue d'une mobilisation possible de la garde nationale ; les bourgeois ont été invités à fournir aux autorités militaires la liste des gardes nationaux de leurs communes.

D'autre part, le Comité de défense, nommé par les syndicats ouvriers, va réorganiser, dans tout le pays, 200.000 exemplaires d'un manifeste dirigé contre les projets de loi du gouvernement. Des comités locaux sont formés dans différentes villes, et organisent partout des meetings de protestation. Les comités des syndicats ouvriers ont de fréquentes conférences, et sont en communication très étroite par tout le pays.

UNE CONFÉRENCE CONTRADICTOIRE SUR LE DIVORCE

Paris, 1er mars. — Hier soir à ce lieu, à l'Hôtel des Sociétés Savantes une curieuse controverse publique sur le divorce.

Mme Marguerite Durand, déclare que les groupes « féministes » acceptent le divorce et même le divorce par consentement mutuel, mais ils se méfient beaucoup du divorce par le consentement d'un seul, qui donnerait au mari une sorte de droit de répression.

M. l'abbé Garnier combat le divorce sous ses différentes formes parce que, cette mesure qui, dans l'esprit du législateur, devait remédier aux désordres et aux scandales de certaines unions, ne guérit pas, mais aggrave le mal.

M. l'abbé Garnier ne voit un remède aux désordres de la vie privée que dans le redoublement moral de la conscience à l'aide des principes religieux. Il en voit un exemple dans ce qui s'est passé chez le peuple romain pendant ces siècles. On avait le droit légal d'user du divorce, et pendant plus de cinq siècles, nous rapportent les historiens, personne n'y eut recours ; aussi la famille était forte, la mère respectée, et ce peuple arrivait à dominer le monde entier. L'éducation morale, le sentiment du devoir et le cri de la conscience suffisaient à maintenir l'indissolubilité du mariage. M. l'abbé Garnier a été vivement applaudi par la majorité de l'auditoire.

M. H. Coulon reconnaît que le divorce n'est pas un bien mais un remède. Si on admet le principe du divorce, il faut instituer le divorce par consentement mutuel, qui s'est déjà, malgré la loi, glissé dans les usages. Comme M. Raymond Poincaré l'a dit : « Lorsque deux époux sont d'accord pour divorcer, il serait peut-être plus simple et plus loyal d'autoriser les tribunaux à prononcer le divorce lorsqu'ils seraient suffisamment établies la liberté et la persistance du double consentement. » Par cette modification à la législation du divorce, M. Coulon croit qu'on obtiendrait la suppression du scandale et la propriété dans la dénonciation.

Enfin M. Emile Chauvin, député socialiste, reprend la thèse des frères Marguerite. Il s'oppose que les femmes redoutent le divorce par le consentement d'un seul. Ce sont elles, selon lui, qui seules bénéficieraient de cette modification à la loi, car elles n'ont aucunement aucun moyen légal de se soustraire à l'autorité d'un époux qui, s'il voulait divorcer, posséderait un contrat cent fois plus efficace que le mariage.

En résumé, cette conférence contradictoire a établi que, le principe du divorce étant admis, le mariage est comme un brin de poussière qui se heurte et se contrarie dans un rayon de soleil, de ce qu'un soufflé le met en mouvement ? Il fallait donc toujours se combattre, piétiner les uns sur les autres ? Quelle étrange chose que la vie !

Par moments Marc voulait fuir, s'arracher à toute cette mêlée... C'était le seul remède... Mais le pouvait-il maintenant ? Pouvait-il laisser sa mère seule, sans savoir ? Pouvait-il continuer à vivre avec le marquis, avec les choses qu'il connaissait, sans avoir prévenu ces monstrueuses accusations ? Pouvait-il s'écarter de l'autorité d'un époux qui de retour ? Car il espérait encore. Il espérait que le marquis se laisserait toucher, que rien encore n'était définitif, malgré l'acquiescement qui lui avait été arraché dans un moment d'abattement et de désespoir.

Il espérait que Mlle Lantin elle-même, quand elle verrait qu'il ne l'aimait pas, serait la première à refuser sa main.

LE CENTENAIRE D'EDGAR QUINET

Paris, 1er mars. — La célébration du centenaire d'Edgar Quinet a commencé ce matin, par un visite à sa tombe. Ce numéro du programme n'a pas obtenu tout le succès que s'en promettaient les organisateurs. Trois ou quatre cents personnes à peine se trouvaient au rendez-vous, sous le Panthéon ; il y avait des délégations de tous les groupes et sous-groupes de quartiers, qui se réclamaient de la libéralité, de l'idéal positiviste ou maçonnique, sans oublier les « amicales » des instituteurs.

En prévision de désordres ou d'incidents, qui ne sont pas produits, la police avait pris des mesures d'ordre tout à fait extraordinaires.

Le cortège est parvenu sans encombre au cimetière Montparnasse. Les manifestants ont défilé devant la tombe ; puis, des discours ont été prononcés par divers orateurs, qui ont exalté dans Edgar Quinet, l'historien, le poète, le philosophe enfin, et surtout le citoyen.

La cérémonie a pris fin sur la lecture de compositions littéraires qui ne rappelaient que de fort loin les bonnes pages de Quinet.

Le discours principal a été prononcé par M. Chauvelon, professeur au lycée Voltaire qui, sous prétexte de raconter la vie et les écrits d'Edgar Quinet, a fait surtout de l'anticléricalisme avec un joyeux, avec un contentement qui n'aurait été pour l'assistance un hommage n'aurait exclu le rire. M. Chauvelon a peint en pied un Edgar Quinet qui aurait été par anticipation du « Bloc ». Il a rappelé son horreur des Jésuites, qui fut égale à celle de M. Brasseur de la congrégation, et qu'il a appelés « les noirs légions qui toujours montent à l'assaut de la liberté », son opposition à la loi Falloux, qu'il a qualifiée de « monstrueux attentat à la vérité, à la liberté et à la philosophie ».

D'une façon générale, il n'a vu en Quinet qu'un antichrétien furieux et qu'un laïcisateur à outrance. Son auditoire étant uniquement composé de partisans du « Bloc », les applaudissements n'ont pas manqué à son agressif discours.

La Sorbonne
La cérémonie universitaire, organisée à la Sorbonne par le Cercle populaire d'enseignement laïque, était officielle. Le Président de la République était venu le président, entouré des présidents des deux Chambres, des membres du gouvernement et de nombreux grands dignitaires de l'Etat et de membres du Parlement.

Ce fut d'abord M. Chaumié qui prit la parole ; puis M. Guibet, ministre de Roumanie, parlant au nom de son pays ; puis M. Leduc, au nom du Comité du centenaire ; enfin M. L. Charlot, président honoraire de l'Union française de la Jeunesse ; et Ferdinand Buisson, député de Paris, sans doute au nom des Loges.

Ces divers discours peuvent se résumer ainsi : Guibet a félicité le ministre et le promoteur du premier promoteur de l'enseignement laïque. Dans le discours de M. Chaumié, le passage suivant est à noter : Cet enseignement, que l'Etat va distribuer aux enfants de la démocratie, ne peut être que l'enseignement laïque ; lui seul, hors des controverses religieuses et des querelles confessionnelles, peut grouper sur un terrain commun tous les citoyens, faire entre eux l'union, leur permettre de s'aimer. Ces hommes, séparés par des doctrines incommensurables et irréconciliables, qu'est-ce que leur peut réunir, si ce n'est un principe supérieur et plus universel ? Ce principe est le fondement même de l'enseignement laïque.

M. Chaumié, d'autre part, célébré, dans les loix scolaires, la charte nécessaire de la démocratie et déclaré que, combattus jadis avec la dernière violence, elles s'imposent tous les jours de plus en plus au respect de tous et sont l'espoir et la force du pays, le gage de la paix et de sa confiance en l'avenir.

Quant à M. Leduc, sa semblait-il pas avoir voulu critiquer certaines tendances républicaines du temps présent, lorsque parlant du procès fait par Quinet à l'Église, il a dit : « Quinet avait vu, comme nous tous, le vicaire Saluste ; il savait que le grand danger des Républiques, c'est l'amour immodéré de l'argent et des grossières jouissances qu'il procure. Un peuple sans idéal, qui met les espèces sonnantes avant tout, qui se ponge dans la joie et dans les grossières matérialités, dont la table et le luxe sont les dieux, c'est un peuple sans conviction et sans ressort, bientôt prêt à sacrifier le droit et la conscience et à se livrer au premier venu qui lui promettra d'assurer par la force ses opérations d'argent et ses plaisirs. Enrichissez-vous à tout prix, c'est à ce cri, entendez-le bien, que l'on fait mourir plus ou moins rapidement les Républiques. »

Après une allocution de M. Charlot, au nom des Sociétés d'enseignement populaire, M. Ferdinand Buisson, député et président de la Commission des congrégations, a fait une très longue conférence sur l'œuvre d'Edgar Quinet. Tout l'assistance a fait une ovation à l'ancien directeur de l'enseignement primaire, avant même qu'il eût ouvert la bouche. Il nous est impossible de donner même une analyse de cette conférence, qui fut si longue, que nous ne pouvons que citer les passages les plus significatifs et des deux discours qui ont été prononcés.

« L'entrée subite du marquis fit envoler toutes ces chimères, et couleur de rose... »
M. d'Yrvois revenait de son entrevue avec M. Lantin. Jamais Marc ne l'avait vu encore si sombre, si farouche. Une illumination soudaine s'était faite en lui. L'homme qui avait ce visage, ces yeux surtout, était capable de toutes les fureurs, de tous les crimes.

« Tout à coup il crut... Il crut à tout... à toutes les accusations de sa mère et une épouvante glacée se mêla... »
Le marquis le fixa de son regard dur, de ce regard qui avait des lueurs ministres de diaboliques d'épave ou d'éclair, un regard impitoyable que nulles supplications, nulles plaintes, nulles prières ne pouvaient amoindrir et toucher... un regard où il y avait de la menace cruelle, de la haine sournoise, un regard qui sentait le piétinement de la rage, un regard d'homme heureux de tenir sous lui ses ennemis pour les broyer... un regard qui indiquait des nerfs tendus et s'empourprer... une méchanceté et une cruauté inouïes et qui fit passer un frisson sur la peau de Marc, qui se hérisse de terreur...

« Tu n'es pas sorti ? dit M. d'Yrvois... Tu m'attendais ? »
— Je n'attendais personne.
— Alors que fais-tu là tout seul ?
— Je songeais...
— A quoi ?
— A ce qui vient de se passer.
— A ce que t'a dit cette femme ?
— A ce que m'a dit ma mère.
Le marquis devint tout blanc.

ont été particulièrement applaudis et qui naturellement viciaient la religion.

Il y a de tout, déclare M. Buisson, dans cette œuvre, mais il n'y a qu'une pensée, qu'une inspiration, qu'un long et même acte de foi. Beaucoup se réclament aujourd'hui de Quinet mort, qui n'ont eu avec Quinet vivant, ni un point de contact, ni un instant de sympathie. (Vifs applaudissements. Les sociétés d'assistance avaient pour éléments constitutifs la famille, la cité, la corporation des groupements quelconques d'individus. Le christianisme avait enseigné au monde cette grande nouveauté : Que le « plus humble des hommes, un esclave, une femme, un enfant est une âme immortelle d'un prix infini. La Révolution française a changé ce langage mystique en institutions civiles ; ce que la religion avait dit des âmes, elle ose le dire des personnes en chair et en os. (Applaudissements frénétiques.)

Plus loin M. Buisson s'écrie : La société moderne, elle aussi, a besoin d'un grand idéal ; elle aussi est emportée « un immense amour vers le divin, mais elle n'en a jamais eu l'avenement après la tombe. (Applaudissements. Arts, sciences, morale ; Voilà la religion qui anéantissait à Quinet comme se dressant sur les ruines de l'ancien idéal théocratique. (Applaudissements frénétiques : cris de : Vive la laïque !)

De quel droit le sacerdoce, qui n'a pas pu conserver la direction des hommes, prétendrait-il prendre celle des nations ? (Acclamations.) On réclame incessamment que la société laïque n'a aucun principe et, par conséquent, rien à enseigner ; il faut du moins reconnaître qu'elle est, mieux qu'aucune autre, capable de s'enseigner elle-même.

Ici M. Buisson, ouvrant une parenthèse pour dire : « Vous m'excuserez de vous lire encore cette page de Quinet », un mauvais plaisant a crié : C'est pour M. Combes ! et ce fut la dernière marque d'attention que le public accorda à l'orateur qui commençait à abuser du droit de parole.

Par effet de contraste, l'« Hymne à la liberté » de Meubl, une cantate accompagnée par la musique de la Garde républicaine et la lecture de quelques pages de Quinet par des acteurs et actrices de la Comédie-Française, furent très goûtés.

LE JUBILÉ PONTIFICAL

L'état de santé du Pape
Rome, 1er mars. — Les bruits alarmants concernant la santé du Pape répandus hier par la Tribune sont démentis dans l'entourage de Léon XIII.

Certains journaux ont prétendu que le Pape avait passé la journée d'hier au lit ; c'est encore faux, car hier à midi, il recevait l'administration diocésaine de Paris, représentée par un vicar général et quelques curés, et il leur a parlé longuement au sujet de ces bruits alarmants. Le *Messageur* publie la note suivante :

Les bruits pessimistes sur la santé de Léon XIII, qui, pérorant, circulent aussi inattendus qu'infondés, ont été, de nouveau, répandus, hier soir, avec plus d'insistance ; cette fois-ci encore, rien ne justifie les appréhensions intempestives ; si l'on tient compte de son grand âge, la santé de Léon XIII continue à être plus qu'enviable, et si l'on se souvient de quelques jours d'absence, c'est à la suite d'un léger refroidissement qu'il a souffert ; il n'y a pas à s'alarmer.

Les fêtes du jubilé offert au Pape une occasion de donner une nouvelle preuve de sa merveilleuse résilience et de sa vigueur qui défie les fatigues des réceptions et des cérémonies continuelles. Le moment de parler d'un conclave n'est pas encore venu.

Le cardinal Langénieux qui était attendu avant-hier, est arrivé avec 400 pèlerins. L'évêque de Dijon est également arrivé.

De son côté, Français dit recevoir de son correspondant particulier à Rome, la dépêche suivante : Rome, 1er mars. — Il se confirme que le Pape a pris des pilules d'strychnine qui ne lui auraient pas été ordonnées par ses médecins, du moins à la dose que le Saint-Père a absorbée ; on le dit très faible.

Les Cardinaux reçus par le Pape
Rome, 1er mars. — Le Pape a reçu, ce matin, à 11 heures 40, dans sa bibliothèque, en audience privée, le Sacré-Colège. Quarante-deux cardinaux étaient présents.

Après avoir prononcé quelques paroles, le Pape a personnellement remis à chaque cardinal une brochure résumant les plus grands événements survenus au cours de son pontificat, puis une autre contenant une poésie latine écrite par lui.

Le Pape a ensuite prononcé à nouveau quelques paroles de remerciement dans lesquelles il a fait allusion à son grand âge et à sa fin qui ne peut pas être lointaine. Les cardinaux ont aussitôt répondu qu'aujourd'hui c'était jour de joie et qu'ils souhaitaient encore longue vie au Pape.

La réception était terminée à midi 15.

Le Pape aurait voulu prolonger cette réunion ; mais, s'est-il excusé, le cardinal Orégia, qui dit qu'il faut nous ménager. C'est alors que les cardinaux défilant de nouveau devant lui et lui baisant la main, reprenant de ses mains « un petit souvenir », c'est à-dire cinq enveloppes richement reliées.

Quand ce fut le tour du cardinal Mathieu, le Pape lui dit : Vous êtes allé béatifier le mariage de M. Nisard, Nons avons appris qu'à cette occasion vous avez prononcé un magnifique discours.

Au cardinal Langénieux il déclara qu'en sa qualité de cardinal-prêtre le plus ancien, il officierait mardi prochain dans la basilique de St-Pierre.

Les Cardinaux français
Rome, 1er mars. — Le cardinal Mathieu a offert aujourd'hui, dans sa magnifique résidence, à la villa Volkonsky, un grand déjeuner en l'honneur des cardinaux français actuellement à Rome.

Parmi les invités, on remarquait les cardinaux Langénieux, Coullié, Labouré, Pormand, l'archevêque de Cantorbéry, et le cardinal-évêque de Cracovie, dont les anecdotes ont combattu pour la France.

SITUATION MENAÇANTE AU SIAM
PRÉPARATIFS MILITAIRES
Concentration sur la frontière française. — Les Européens sont massés dans les troupes siamoises.

Bruxelles, 1er mars. — Les journaux belges publient d'après une dépêche de Bangkok des renseignements qui représentent comme très grave l'agitation au Siam.

Des agents recrutés parcourent la ville de Bangkok et sous divers prétextes, embaissent les hommes valides au palais. Ceux-ci sont saisis, tatoués et gardés au secret pendant plusieurs jours, puis équipés et incorporés pour trois ans. Plusieurs employés indigènes de maisons européennes ont été ainsi enrôlés de force sans que leurs patrons pussent les réclamer.

La plus grande activité continue à régner au camp de Bang-Pra. Sous prétexte de grandes manœuvres, les troupes siamoises, 6.000 hommes environ, parcourent la région de Chantabour. Des placards annoncent aux populations le départ prochain des troupes françaises.

Le prince héritier vient d'arriver de son voyage au Japon où le cour du Mikado lui a fait un accueil très chaleureux. Ses fêtes commandées ici en l'honneur de son retour, que l'on croyait devoir coïncider avec la ratification du traité franco-siamois, ont été en partie décommandées à la suite de la prorogation du délai pour la ratification du traité.

La prorogation du délai pour la ratification du traité produit une émotion considérable dans les milieux siamois. La cour elle-même pense que le traité sera rejeté, ce qui augmente la colère des grands dignitaires.

Les troupes siamoises continuent à se livrer à toutes sortes de cruautés. Des soldats anglais et français ont été assassinés sans autre motif que le pillage.

Les gouvernements anglais et français réclament de fortes indemnités et la punition des mandarins. 1.000 hommes de troupes siamoises sont sur la limite du Luang-Prabang, 3.000 autres à deux jours de marche en arrière.

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Les expulsions
Brest, 1er mars. — Les trois religieuses de l'ordre de Saint-Méen, qui, autorisées d'ailleurs par l'entente du congrès épiscopal, avaient réintégré l'école libre de Saint-Méen, ont, pour la seconde fois, le même commissaire est allé leur signifier un second arrêté d'expulsion, il y a quelques jours, au milieu des manifestations que l'on sait, ont quitté aujourd'hui cet établissement, conformément à l'engagement qu'elles avaient pris vis-à-vis de M. Moerdes.

La population massée sur la place de l'école a salué les religieuses, à leur sortie, des cris de : « Vivent les Sœurs ! Viva la liberté ! A bas Combes ! Cette manifestation s'est prolongée durant tout le parcours que les religieuses ont suivi pour se rendre dans des maisons particulières où, pour la seconde fois, on leur a offert un asile.

LA TEMPÊTE

A PARIS
Paris, 1er mars. — La tempête a continué à sévir hier soir, multipliant les accidents.

LE CALVAIRE D'UNE MÈRE

PAR JULIUS DE CASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

Depuis qu'il était à Paris, son âme était toute bouleversée. Une révolte singulière s'était faite en lui. Il croyait au malheur. Il le touchait. Il le voyait. Son être était torturé par mille souffrances. La vie, qui lui semblait si riante, lui paraissait toute noire maintenant, assombrie par des forfaits et des hontes, traversée par instincts seulement par des lueurs sinistres comme des éclairs et qui étaient les passions diverses des hommes. Il y avait sur la terre comme une mêlée d'intérêts contraires, de sentiments divers, après laquelle les êtres humains restaient blessés, sanglants, déchirés, frappés à mort quelquefois.

Il ne s'était jamais douté de cela. Il n'y avait jamais songé... Il le comprenait maintenant... et il se gisait sur son canapé, sans force, sans volonté, dans un découragement inouï, ne sachant où aller, vers qui se tourner, ne pouvant rien faire et étant malgré lui poussé vers sa mère... ne pouvant se détacher de Jeanne, se voyant contraint d'épouser une autre femme, par suite d'il ne savait quelle combinaison qui faisait désirer à l'homme à qui il devait tout cette union qui lui était odieuse à lui.

Pourquoi cela était-il ainsi ? Pourquoi les hommes étaient-ils en lutte les uns contre les autres

« Te mère ! Tu oses donner ce nom à cette créature qui t'a abandonné ?... qui a traîné dans la honte et dans la boue le nom que tu portes ? »

« Elle a l'air d'avoir tant souffert ! d'être si malheureuse ! »

« Elle a surtout fait souffrir les autres. Elle a empoisonné sa vie. Elle m'a fait verser des larmes de sang, car je l'aimais... Je l'ai aimée comme personne n'a aimé peut-être... »

« Le marquis sera les poings au souvenir de cet amour ancien, puis il s'écria : Oh ! la misérable ! la misérable ! la misérable ! avec un tel accent de férocity et de rage que Marc frémit tout entier et ne put s'empêcher de dire : — Comment vous la haïssez ! — Oh ! oui, je la hais, je la hais bien ! — Tout espoir d'apaisement s'évanouissait. — Comment rapprocher ces deux rançunes ? Le marquis poursuivit : — Comment ne la haïrais-je pas ?... Elle ne m'a épargné ni humiliation ni douleur... Elle m'a accusé de tous les crimes... Elle m'a forcé à m'expatrier, car je ne voulais pas m'exposer à la rencontrer roulant dans quelque fange... Elle est ma femme, elle est la marquisette d'Yrvois... C'était si fou, si extravagant tout ce qu'elle faisait. Sa vie était devenue telle ment scandaleuse que pour elle, pour moi, pour son fils, pour toi, on a dû l'enfermer. — Dans une maison de folles ? — Oui. — Mais elle n'était pas folle ? — Eh ! je le sais bien ! — Marquis frissonna et dit : — Comme elle a dû souffrir ! — A qui la faute ? Je la croyais morte. J'espérais ne plus entendre parler d'elle... C'est pour cela que

J'étais venu en France... Et nous ne sommes pas plutôt arrivés, installés, que la voilà qui revient, qui se dresse de nouveau devant moi... avec les mêmes injures, les mêmes menaces à la bouche. Mais je ne la laisserai pas courir ainsi. Je vais prendre des mesures énergiques et la faire enfermer de nouveau. — Comme folle ? — Oui... — Mais elle n'est pas folle ! — Qui le sait ? N'est-elle pas folle quand elle m'accuse d'avoir tué ton père... puis d'avoir fait assassiner un pauvre médecin de campagne dont j'ignosais même l'existence ? Si elle n'est pas folle quand elle profère ces infamies, elle dit donc la vérité, et tu y crois ? Tu crois que j'ai commis tous ces crimes ? — Non, mon père, non... s'écria le comte. Jamais je ne le croirai ! — Alors que veux-tu que je fasse ? Je ne puis lui laisser traîner mon nom dans toutes ces saletés, dans tout ce sang !

Marc regardait le marquis. Il l'observait et un sentiment étrange se faisait jour dans son âme... Cet homme dont il n'avait jamais vu comme en ce moment bouillir les passions, qu'il avait connu froid, calme, correct, lui apparaissait, depuis la scène avec sa mère, sous un aspect tout nouveau pour lui. Il y avait dans son œil des lueurs qu'il n'avait jamais soupçonnées, sur son visage une expression de dureté, de cruauté dont il n'avait jamais cru le marquis capable.

Alors un soupçon entra en lui pour la première fois... Si c'était vrai ?... Oh ! la malheureuse ! la malheureuse ! Et il l'avait presque repoussée... Et lui aurait dit des paroles dures, presque des injures. Oh ! oui, il le reverrait... Il le fallait ! Il se leva brusquement.

(A suivre). JULIUS DE CASTYNE.